



Kilométrage falsifié / litige et escroquerie ?

Par **Albert_59**, le **21/10/2009** à **14:05**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un véhicule d'occasion sur un site d'annonce auprès une société A. Cette société A m'a orienté vers un importateur (société B). On m'avait promis le carnet d'entretien évidemment jamais reçu.rnrnA la livraison du véhicule, j'ai pu démontrer par une expertise que le kilométrage compteur du véhicule était falsifié. La société B m'a donc remboursé intégralement compte tenu de l'annulation de la vente. Par contre, la société A refuse de me restituer une partie des 500 euros d'acomptes versés sous prétexte qu'un travail a été fourni et que des charges sociales ont été réglées. Le gérant propose de me rembourser à hauteur de 280 euros. Précision qui a son importance, je n'ai pas mandaté la société A pour faire une recherche de véhicule, j'ai répondu à une annonce bien précise pour l'achat d'un véhicule identifié avec un kilométrage précis. Je ne vois pas pourquoi je devrai rémunérer cette société A pour une prestation inexistante. AActuellement j'hésite à accepter les 280 euros au risque de tout perdre mais par principe, je compte exiger le remboursement intégral. Pouvez-vous me dire quelle est la procédure à suivre dans ce cas ? merci d'avance de vos conseils avisés. Cdlt,